

A qui cet accompagnement est-il destiné?

Les prestations résidentielles des Services socio-éducatifs, ainsi que les prestations en centre de jour, s'adressent aux personnes en situation de handicap domiciliées dans le canton de Genève, au bénéfice d'une rente AI et adressées aux EPI par la Commission cantonale d'indication (CCI).

L'assurance maladie (Lamal) ne couvre aucun frais liés à ces prestations.

Le paiement privé est possible.

Les EPI offrent une diversité de prestations unique à Genève en matière d'intégration socio-éducative et socioprofessionnelle pour toutes personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion.



Avec le soutien de:



Contacts

www.epi.ge.ch

Renseignements

contact@epi.ge.ch

Tél. 022 949 07 01

Adresse

Etablissements publics
pour l'intégration (EPI)
Direction des Services socio-éducatifs
Route d'Hermance 63
1245 Collonge-Bellerive
Réception: lu-ve de 8h à 16h

Les restaurants des EPI sont ouverts au public sur les sites de La Combe, Thônex, route des Jeunes, Pallanterie, route de Chêne et Maison de l'Ancre.



Pour les personnes en situation de handicap,

avec déficience intellectuelle et/ou handicap psychique



Un cadre de vie adaptable en fonction des besoins et des demandes de chacun

Les centres de jour

Les centres de jour proposent des activités pédagogiques, socialisantes et culturelles à toutes personnes avec une déficience intellectuelle ou un handicap psychique.

L'offre d'activités est axée sur le maintien de l'autonomie et des liens sociaux, la préparation au travail en ateliers adaptés, ainsi que sur le développement personnel.



Site de La Combe: activités de développement personnel, passerelle avec le travail en atelier adapté, accompagnement à la retraite.
Pour les personnes avec une déficience intellectuelle.

Centre de jour Servette: activités socialisantes et de développement personnel.
Pour les personnes avec une déficience intellectuelle.

Centre de jour Carouge: activités socialisantes et de développement personnel.
Pour les personnes avec un trouble psychique.

L'accueil hôtelier, avec encadrement

Des studios ou des appartements communautaires sont proposés aux personnes ayant une autonomie suffisante pour effectuer seules les actes de la vie quotidienne.

Chaque personne est accompagnée individuellement par les équipes socio-éducatives, en lien avec les réseaux de soutien.

Les prestations hôtelières ponctuelles (veille de nuit, cafeteria, ménage...) sont effectuées par des professionnels.

L'accompagnement à domicile

Les usagers qui vivent dans leur propre appartement sont suivis à domicile sur un rythme hebdomadaire.

Les équipes socio-éducatives accompagnent les personnes ayant une autonomie suffisante pour vivre chez elle de façon indépendante. Lors de suivi hebdomadaire, elles contribuent ainsi à maintenir leur autonomie et leurs liens sociaux, en étroite collaboration avec les réseaux professionnels et familiaux concernés.

Les résidences



Les résidences sont des lieux de vie adaptés aux besoins des usagers avec une déficience intellectuelle et/ou un handicap psychique.

Toutes les résidences sont situées dans le canton de Genève, souvent au cœur de la vie de quartier.

L'encadrement socio-éducatif spécialisé répond aux besoins particuliers de chacun, 24/24h et 7/7j.

Les éducateurs spécialisés et assistants socio-éducatifs veillent à augmenter l'autonomie des personnes ou à la maintenir. L'accompagnement s'organise autour du soutien dans les actes de la vie quotidienne, d'activités socio-éducatives, culturelles, sportives et de loisirs.

Les EPI veillent à ce que le cadre de vie soit le plus proche possible de la vie en société. Les équipes socio-éducatives assurent le maintien des liens sociaux et le suivi des projets d'accompagnement personnalisés, en collaboration avec le réseau de soutien.